

*République Française*  
*Département : AVEYRON*  
*Arrondissement : Millau*  
**SALMIECH - Commune**

Séance du jeudi 05 juin 2025

Délibération N° DE\_2025\_047

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14
Date de la convocation : 28/05/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Simon FOURNIER (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Nathan CARCENAC (), Monsieur Adrien COLOMB (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés : Monsieur Patrick PENNEC () représenté par Madame Muriel LAPIERRE ()

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL ()

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Dons à la Commune de Salmiech**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :**

Vu l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Des entreprises ont décidé de faire des dons à la commune d'une somme d'argent pour contribuer à la réalisation du Trail communal

Il s'agit :

- du Cabinet d'Architecture KOMBO 34000 MONTPELLIER qui a décidé de faire un don de 200€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.
- du bureau d'étude GREEN ACTITUD 31600 MURET qui a décidé de faire un don de 300€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.
- de l'entreprise Transport Puel d'Oc 12120 SALMIECH qui a décidé de faire un don de 30€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.

- de l'Etude de Me Benoit LANCHON Notaire Associé et Me Vincent CATHALA Notaire ( 22bis

Date de transmission de l'acte: 04/07/2025

Date de réception de l'AR: 04/07/2025

012-211202551-DE\_2025\_047-DE

A G E D I

DE\_2025\_047

avenue de la gare - 12800 NAUCELLE) qui a décidé de faire un don de 150€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

Accepte le don du Cabinet d'Architecture KOMBO 34000 MONTPELLIER qui a décidé de faire un don de 200€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.

Accepte le don du bureau d'étude GREEN ACTITUD 31600 MURET qui a décidé de faire un don de 300€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.

Accepte le don de l'entreprise Transport Puel d'Oc 12120 Salmiech qui a décidé de faire un don de 30€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.

Accepte le don de l'Etude Notariale Lanchon Cathala 12800 Naucelle qui a décidé de faire un don de 150€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.

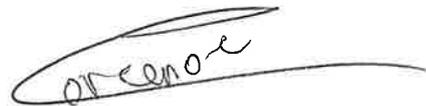
Dit que ces dons seront constaté dans la section fonctionnement du budget communal (Article 756).

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT ()  
Président de séance



Monsieur Nathan CARCENAC ()  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 04/07/2025

Date de reception de l'AR: 04/07/2025

012-211202551-DE\_2025\_047-DE

A G E D I

DE\_2025\_047